CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 SEPTEMBRE 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Numéro	Objet	Approuvé
2024-09-04/14	FINANCES - MISE EN PLACE D'UNE CANTINE SENIORS	OUI
2024-09-04/15	FINANCES - ADOPTION DES TARIFS APPLICABLES À UNE ANIMATION : SIMULATEUR DE CONDUITE	OUI
2024-09-04/16	FINANCES - ADOPTION DES TARIFS APPLICABLES À DES ATELIERS DE RELAXATION	OUI

Elles sont consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

https://www.ville-st-jean-bonnefonds.fr/ccas

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210121-20240913-D20240904-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers	
En exercice :	11
Présents :	9
Votants :	10

Le 4 septembre 2024, à 17 heures 30,
Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-Bonnefonds, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Anne GARZENA, vice-présidente.
Date de convocation : le 27 août 2024

Présents : A. GARZENA - C. IMBERT - P. FAURE - S. BONNIER - M. GACON - M. MOUNIER - S. FALCON - K. FLEURY-ALCARAZ – D. DALCOL

Absents ayant donné pouvoir : M. CHAVANNE à C. IMBERT

Absents : C. DECOT

Secrétaire de la séance : Christian IMBERT

FINANCES – MISE EN PLACE D'UNE CANTINE SENIORS /14

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement et de soutien aux personnes, le CCAS souhaite proposer aux seniors (à partir de 65 ans) de manger à la cantine avec les enfants une fois par semaine (mercredi).

« Mangeons ensemble » est un projet qui contribuera à renforcer le lien social, à promouvoir une alimentation équilibrée et à offrir un lieu de convivialité et d'échanges intergénérationnels.

Considérant que les objectifs sont divers :

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et recréer du lien social
- Vivre un temps intergénérationnel
- Partager avec les enfants un repas
- Proposer un repas équilibré

Considérant que les modalités proposées sont les suivantes :

- Définition des critères d'éligibilité : Repas proposés pour les seniors, à partir de 65 ans
- Lieu : Les repas auront lieu au restaurant scolaire de l'école Lamartine
- Horaires : La cantine ouvrira ses portes à 11h45 et fermera à 13h30
- Menu : Le menu sera réalisé par la SPL « De la terre à l'assiette ». Le repas sera varié, équilibré et adapté aux besoins nutritionnel des seniors, en privilégiant des produits locaux et de saison. Un café sera offert à la fin du repas. Il n'y aura pas d'alcool de servi pendant le repas.

  Les menus seront sur le site de la mairie et affiché à l'école.
- Prix du repas : Il est proposé de fixer le prix de vente repas à 13€ sachant que le prix d'achat du repas est de 10,55€ TTC. Le paiement se fera à l'inscription. Aucun repas ne sera remboursé.
- Nombre de places : 20 places
- Procédure de demande : Pour toute inscription, la personne doit s'inscrire en mairie auprès du secrétariat du CCAS au plus tard le mercredi précédent la date du repas souhaité. Pour assurer un roulement, il ne sera pas possible de s'inscrire chaque semaine. Inscriptions à partir du 16 septembre.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **d'autoriser la mise en place d'une cantine seniors dans les conditions énoncées ci-dessus ;**
- **d'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer avec la SPL "De la terre à l'assiette", un contrat de fourniture et livraison de repas.**

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 13 septembre 2024

Le Président, **Le secrétaire de séance,**

Marc CHAVANNE **Christian IMBERT**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification. (Article R421-1 du CJA)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210121-20240913-D20240904-15-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers	
En exercice :	11
Présents :	9
Votants :	10

Le 4 septembre 2024, à 17 heures 30,
Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-Bonnefonds, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Anne GARZENA, vice-présidente.
Date de convocation : le 27 août 2024

Présents : A. GARZENA - C. IMBERT - P. FAURE - S. BONNIER - M. GACON - M. MOUNIER - S. FALCON - K. FLEURY-ALCARAZ – D. DALCOL

Absents ayant donné pouvoir : M. CHAVANNE à C. IMBERT

Absents : C. DECOT

Secrétaire de la séance : Christian IMBERT

FINANCES – Adoption des tarifs applicables à une animation : simulateur de conduite /15

Il est proposé au Conseil d'administration, l'organisation d'une animation avec un simulateur de conduite.

Les modalités seront les suivantes :

- Dates : 20 et 21 novembre 2024 après-midi
- Coût de la participation : 5,00 € (coût de la prestation pour le CCAS : 300,00 €)
- Nombre de places : 12 places

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, les conditions d'organisation de l'animation "simulateur de conduite" telles que présentées ci-dessus.

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 13 septembre 2024

Le Président, **Le secrétaire de séance,**

Marc CHAVANNE **Christian IMBERT**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification. (Article R421-1 du CJA)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210121-20240913-D20240904-16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers	
En exercice :	11
Présents :	9
Votants :	10

Le 4 septembre 2024, à 17 heures 30,
Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-Bonnefonds, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Anne GARZENA, vice-présidente.
Date de convocation : le 27 août 2024

Présents : A. GARZENA - C. IMBERT - P. FAURE - S. BONNIER - M. GACON - M. MOUNIER - S. FALCON - K. FLEURY-ALCARAZ – D. DALCOL

Absents ayant donné pouvoir : M. CHAVANNE à C. IMBERT

Absents : C. DECOT

Secrétaire de la séance : Christian IMBERT

FINANCES – Adoption des tarifs applicables à des ateliers de relaxation /16

Il est proposé au Conseil d'administration, l'organisation d'ateliers de relaxation

Les modalités seront les suivantes :

- Dates : 10 et 17 octobre 2024 + 7 et 14 novembre 2024, de 14h00 à 15h30
- Lieu : Gymnase Jean Damien
- Coût de la participation : 12,00 € (coût de la prestation pour le CCAS : 360,00 €)
- Nombre de places : 12 places

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, les conditions d'organisation des ateliers de relaxation, telles que présentées ci-dessus.

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 13 septembre 2024

Le Président, **Le secrétaire de séance,**

Marc CHAVANNE **Christian IMBERT**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification. (Article R421-1 du CJA)